

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 52
DATE DE LA CONVOCATION	09/12/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	23/12/2021

OBJET :

Relevés de décisions

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Roger GRIMAUD procuration à Mme Mélodie GAILLARD, M. Bernard LONG procuration à Mme Carole LAMBOGLIA, M. Thierry PLETAN procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Sylvie LABBÉ procuration à M. Christian PAPUT, M. Frédéric LOUCHE procuration à Mme Laurence ALLIX, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Absent(s) :

Mme Rolande LESBROS

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Cédryc AUGUSTE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020_07_5 du 17 juillet 2020, le Conseil communautaire a ainsi délégué dix-neuf de ses compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Accidents dans lesquels ont été impliqués de véhicules communautaires :

Date du sinistre	Type véhicule et service	Circonstances du sinistre	Resp en %	Dégâts	Conclusions
8/2/2021	VUL assainissement	Notre véhicule a accroché un potelet	100	1044.58€	Remboursement des dommages déduction faite de la franchise de 750 €
12/11/2020	BUS-TU	Notre véhicule a été endommagé par un autre véhicule	0%	167.90	Remboursement des dégâts
2/3/2021	Bus tu	Notre véhicule a été endommagé par le portique de lavage des bus	100	3201.22€	Remboursement des dommages déduction faite de la franchise de 1500

CONTRÔLE DE GESTION :

Emprunt réalisé pour le financement des investissements inscrits au budget :

- Décision du 13/10/21 : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 2.000.000 €, auprès du Crédit Coopératif :
 - Objet : financer les investissements du budget général.
 - Montant du contrat de prêt : 2.000.000€.
 - Durée : 15 ans.

- Taux fixe : 0,40%.
- Périodicité des échéances : trimestrielles à terme échu.
- Calcul des intérêts : sur la base d'un mois forfaitaire de 30 jours et d'une année de 360 jours.
- Commission de non utilisation : 3,50% du montant des fonds qui seraient non appelés.
- Mode d'amortissement du capital : constant.
- Garanties : sans garantie.
- Souscriptions et commissions : Frais de dossier : 2.000€.
- Conditions de sortie : remboursement anticipé possible, selon les modalités définies au contrat.

URBANISME - FONCIER :

Conclusion ou révision de contrats de louage (inf. à 12 ans) :

- Décision du 13/10/21 : Renouvellement bail ancien bâtiment Lactalis : Il est décidé de consentir au renouvellement du bail civil sus-visé par lequel la Communauté d'Agglomération se porte locataire du bien appartenant à la Commune de GAP, sis au lieudit "Le Moulin du Pré", et cadastré au Numéro 345 de la Section BM et au Numéro 256 de la Section BN pour une durée de trois années, ayant rétroactivement commencé à courir le 30/09/2020 pour se terminer le 29/09/2023.
Les autres clauses sont inchangées.
- Décision du 16/09/21 : Conclusion d'une convention d'Occupation Précaire par la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE au profit de Madame TOPIN Camille aux fins de pâturage d'animaux, sur les parcelles sises Commune de SIGOYER, "Les Guérins" et cadastrées Section A Numéros 557 et 558 du 16 septembre 2021 :
durée de 15 mois à compter du jour de la signature de la convention.
mise à disposition à titre gratuit

MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Avenant de transfert n° 1 au marché n° 2018A18032 Nettoyage intérieur des autobus de la régie des transports, transféré de la société Languedoc Sud Alpes Propreté à la SAS NET LOC - dont le siège social est situé ZA Les Playes Jean Monnet 865 Avenue de Bruxelles 83500 La Seyne sur Mer (SIRET N° 821 254 158 00024) qui reprend tous les droits et obligations du titulaire Languedoc Sud Alpes Propreté, né du contrat conclu avec la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance à compter du 1er octobre 2021 jusqu'au 28 octobre 2021, date de fin du marché.			16 NOVEMBRE 2021
Marché sans publicité ni mise	Société KSB,	Pour un montant de	8 NOVEMBRE 2021

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

en concurrence, pour la pompe du poste de recirculation de la STEP de La Saulce	(92635 GENNEVILLIERS)	3658.86 € HT	
Marché sans publicité ni mise en concurrence, pour la mise en conformité du pont à bascule de la STEP de Gap	Société BONIFAIT PESAGE (04100 MANOSQUE)	Pour un montant de 4816 € HT	27 OCTOBRE 2021
La consultation lancée pour l'Accord-cadre portant sur la Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles pour le lot n° 5 est déclarée infructueuse en raison d'offre inacceptable. (une seule offre a été reçue)			26 OCTOBRE 2021
La consultation lancée pour l'Accord-cadre portant sur la Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles pour les lots n° 2 et 4 est déclarée infructueuse en raison d'offre inacceptable. (une seule offre a été reçue)			26 OCTOBRE 2021
Avenant n° 1 au marché n° 2021210001 pour la maîtrise d'oeuvre du pont de la déchetterie de PATAC	Groupement dont ITC est le mandataire (05000 GAP)	Une prestation de reprise des plans et de la décomposition globale et forfaitaire en phase PRO est ajoutée au marché pour un montant de 2 900€. Un avenant n° 2 sera conclu après renégociation suite à l'augmentation du budget affecté à l'opération par le maître d'ouvrage pour valider le forfait définitif. Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.	18 OCTOBRE 2021
ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION N° 2021-09-78 consultation lancée pour la mission d'accompagnement de l'élaboration du projet de territoire de la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance la proposition de la société Héritage moderne (75015 PARIS) est apparue comme économiquement la plus intéressante mais celle-ci n'a pas fourni dans les délais impartis les attestations de régularité fiscale et sociale.			15 OCTOBRE 2021

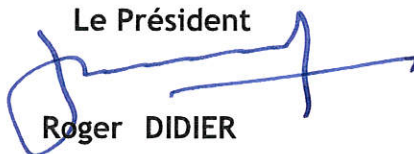
La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

L'offre est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé. L'offre s de la Société Elan Développement (34000 MONTPELLIER) classée en deuxième position est retenue . Conclu pour un montant total de 45 035 € HT décomposé comme suit : • Phase 1 : 3 495 € HT • Phase 2 : 17 340 € HT • Phase 3 : 10 260 € HT • Phase 4 : 13 940 € HT pour un délai d'exécution de 6 mois.			
MAPA pour les prestations de nettoyage intérieur des autobus de la Régie des transports.	Société NET LOC (83500 La Seyne sur Mer)	Selon un seuil minimum de commande par an : 16 000 € HT Seuil maximum : 24 000 € HT. Nettoyage quotidien : 6,80 € HT Nettoyage mensuel : 30,60 € HT Nettoyage à la demande : 30,60 € HT Durée :1 an à compter du 29 octobre 2021, renouvelable deux fois un an, soit au total 36 mois jusqu'au 31 octobre 2024.	13 OCTOBRE 2021
Consultation lancé en marché subséquent pour l'achat d'un camion d'occasion polybenne avec grue dans le cadre de l'accord-cadre Acquisition de véhicule est déclarée infructueuse en raison de l'absence d'offre			7 OCTOBRE 2021
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la réparation pour le bus n° 43 VOVLO immatriculé AZ-706-CY	Société P.R TRUCKS (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 4 327,25 € HT durée 1 mois.	5 OCTOBRE 2021
Consultation lancée pour la réparation et peinture de caissons métalliques pour les caisses à compaction des emballages ménagers du quai de transfert est déclarée infructueuse, aucune offre n'a été reçue sur la plateforme.			4 OCTOBRE 2021
MAPA sans publicité ni mise en concurrence, pour les travaux de remise à niveau des ouvrages d'assainissement et de collecte des eaux pluviales	Société Routière du Midi (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 5 600 € HT pour un délai d'un mois à réception de la commande	24 SEPTEMBRE 2021
MAPA pour les travaux de remplacement d'une vis de relevage pour la station d'épuration de Gap,	Société VANDEZANDE, 8600 DIKSUIJDE, Belgique	Conclu pour un montant de 85 000 € HT. Durée : 18 mois	22 SEPTEMBRE 2021
Marché à phases pour la mission d'accompagnement de l'élaboration du projet de territoire de la Communauté	Société Héritage moderne (75015 PARIS)	Conclu pour un montant total de 38 325€ HT décomposé comme suit : Phase 1 : 9 300 € HT •	21 SEPTEMBRE 2021

d'agglomération Gap-Tallard-Durance		Phase 2 : 10 075 € HT • Phase 3 : 10 500 € HT • Phase 4 : 8 450 € HT pour un délai d'exécution de 6 mois	
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la réparation et la préparation aux mines, pour le bus n° 42 SETRA immatriculé CC-268-CG pour le service des transports.	Société MERCEDES (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 7 844,50 € H.T	21 SEPTEMBRE 2021
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la remise en état du tracto pelle JCB 2CX du service de assainissement	Entreprise ALPES SUD MATERIEL (05 000 GAP)	conclu pour un montant de 8 243,65 € HT durée des travaux est de 1 mois.	21 SEPTEMBRE 2021
Accord-Cadre pour la Prestation exceptionnelle de transport de bennes amplirolls des déchets de la déchetterie des Piles	Société PAPREC GRAND EST (69680 CHASSIEU).	Le montant total des prestations est défini comme suit : sans minimum - maximum 15 000 € HT pour une durée de 24 mois	17 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil prend acte.

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 22 DEC. 2021

Affiché ou publié le : 22 DEC. 2021

